



Concerne :
Consultation arrêté 3 décembre 2020
sur utilisation de l'espace par les drones

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'AVIATION CIVILE
Monsieur Damien CAZÉ
Monsieur Marc BOREL
50 rue Henry FARMAN
75720 Paris cedex 15

**Monsieur Damien CAZÉ, Directeur général de l'Aviation Civile,
Monsieur Marc BOREL, Directeur général adjoint de l'Aviation civile, Directeur du
transport aérien,**

Je me permets de m'adresser à vous, au titre de la **Fédération Professionnelle du Drone Civil**, suite à la consultation relative à la modification de l'arrêté du 3 décembre 2020 sur l'utilisation de l'espace par les drones.

Après consultation de nos adhérents et également de nombreux pilotes et exploitants de drone, l'un des points de cette modification crée une incompréhension et une opposition de la filière. En effet, il est proposé « que les évolutions d'aéronefs sans équipage à bord en espace public en agglomération soient désormais autorisées en catégorie ouverte pour de stricts besoins professionnels ».

Nous jugeons ce changement source de risques pour la sécurité, la sûreté, le respect de la vie privée et l'acceptabilité par le public. Encouragés par nos adhérents, et considérant que cette disposition technique a des implications larges notamment pour le grand public et pour notre filière, nous souhaitons vous informer que nous allons dans les prochains jours diffuser une lettre ouverte à destination d'élus nationaux et locaux et d'autres ministères.

Nous sommes à votre disposition pour envisager avec vous et vos services des solutions permettant de réduire ces risques, au bénéfice de la population et d'une filière drone française professionnelle et forte.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et je vous adresse Messieurs les Directeurs, mes respectueuses salutations.

Philippe BOYADJIS
Président Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC)
Vice-Président Joint European Drone Associations (JEDA)